

DÉCISION 442 / 2024

RELATIVE AU FERRAILLAGE DE 5 BUS STANDARDS

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 17 décembre 2021 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 mai 2021 portant délégation de fonctions à Madame Béatrice AGAMENNONE dans le domaine « Mobilité et transports »,

VU la demande formulée par la SAEML TAMM de procéder au ferrailage de 5 bus standards dont la liste est précisée ci-dessous :

N°Parc	Marque	Modèle	Catégorie	Date MEC	Age	Etat	Immatriculation
0503	IRISBUS	AGORA	BUS STANDARD	12/08/2005	18,5	Corrosion	620 BKC 57
0601	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion + incendié	792 BNK 57
0603	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion	802 BNK 57
0604	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion	799 BNK 57
0605	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion ++	787 BNK 57

VU l'état de 4 véhicules (n°0503, 0603, 0604 et 0605) ne permettant plus l'exploitation de ces derniers en l'état, la corrosion des châssis des bus étant devenue trop importante avec notamment le plancher de l'allée centrale arrière qui risque de se perforer. Les TAMM ont proposé de les arrêter pour la sécurité des usagers et car le coût de la réparation ne peut se justifier pour des véhicules de cet âge, dont le renouvellement est en cours.

VU l'incendie du bus n°0601 le mercredi 12 juin 2024 sur le circuit de la ligne scolaire S281 provenant du compartiment moteur le rendant hors d'usage.

VU la proposition de reprise des anciens véhicules de la Métropole listés dans le tableau ci-dessus par la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT.

CONSIDERANT que 5 nouveaux véhicules interviendront en remplacement des véhicules listés ci-dessus pour assurer la continuité du service sur le réseau LE MET',

DECIDONS :

De faire procéder au ferrailage des véhicules ayant les caractéristiques suivantes :

N°Parc	Marque	Modèle	Catégorie	Date MEC	Age	Etat	Immatriculation
0503	IRISBUS	AGORA	BUS STANDARD	12/08/2005	18,5	Corrosion	620 BKC 57
0601	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion + incendié	792 BNK 57
0603	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion	802 BNK 57
0604	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion	799 BNK 57
0605	IRISBUS	CITELIS LINE	BUS STANDARD	01/06/2006	17,7	Corrosion ++	787 BNK 57

- De vendre lesdits véhicules, à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (3 Rue Quety 57420 Cheminot), au prix de 65 €/tonne (livraison des roues chez TAMM par le soin de Derichebourg Environnement).
- Le paiement afférent à ces véhicules fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes de METZ METROPOLE auprès de la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, dont le montant sera calculé sur le poids total des véhicules ferrailés (sur la base d'un ticket de pesée).

Fait à Metz, le 27/08/2024

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée


Béatrice AGAMENNONE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240827-Decis442-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

